

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1873.

---

Amendements au Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1874.

---

### IMPOTS.

---

ACCISES. — *Eaux-de-vie indigènes.* — Comme conséquence de la réduction de la décharge à l'exportation, les recettes présumées, évaluées d'abord à 19,500,000 francs, peuvent être portées à 20,500,000 francs, dont 13,325,000 francs au profit de l'État et 7,175,000 francs au profit du fonds communal.

*Sucres de canne et de betterave.* — Le minimum de la recette trimestrielle sur les sucres a été porté de 1,500,000 à 1,550,000 francs, par l'arrêté royal du 14 août 1873 (*Moniteur*, n° 234). Par suite de cette augmentation, la recette présumée pour 1874 peut être élevée de 4,600,000 à 4,800,000 francs, dont 3,120,000 francs comme part de l'État et 1,680,000 francs comme part du fonds communal.

### CAPITAUX ET REVENUS.

---

TRAVAUX PUBLICS. — *Chemin de fer.* — Les faits constatés depuis la présentation du Budget permettent d'élever de 68 millions à 70 millions, la recette présumée des chemins de fer de l'État pour 1874.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES. — *Établissements et services régis par l'État.* — Les prévisions de recette avaient été fixées à 250,000 francs. Elles peuvent être portées à 264,000 francs, par suite de l'admission d'un plus grand nombre d'élèves à l'École militaire.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE. — *Part réservée à l'État dans les bénéfices de la Banque Nationale.* — Cette part, établie d'abord à 750,000 francs, s'élèvera au moins à un million en 1874, par suite de l'extension progressive des opérations de notre principal établissement financier.

L'ensemble des augmentations dont il vient d'être fait mention, est de 3,041,000 francs. — Le chiffre total du Budget des Voies et Moyens pour 1874, s'élève ainsi à 215,145,000 francs.

*Le Ministre des Finances,*

J. MALOU.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**BUDGET MODIFIÉ.**

---

**ARTICLE PREMIER.**

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 1873, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimés, seront recouvrés, pendant l'année 1874, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

**ART. 2.**

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1874, est évalué à la somme de *deux cent quinze millions cent quarante-trois mille francs* (215,143,000 francs).

---

## BUDGET MODIFIÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.

## DÉSIGNATION DES PRODUITS.

## IMPOTS.

*Foncier* . . . . .

<i>Personnel</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	
		15 centimes additionnels : . . . . .	
		Frais d'expertise . . . . .	

<i>Patentes</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	
		20 centimes additionnels . . . . .	

CONTRIBUTIONS  
DIRECTES, DOUANES  
ET ACCISES.

<i>Relevances sur les mines</i> . . . . .	{	Principal . . . . .	456,000 "
		25 centimes additionnels . . . . .	114,000 "

<i>Douanes</i> . . . . .	{	Droits d'entrée . . . . .	

<i>Accises</i> . . . . .	{	Vins étrangers . . . . .	
		Eaux-de-vie indigènes . . . . .	
		Bières et vinaigres . . . . .	
		Sucres de canne et de betterave . . . . .	
		Glucoses et autres sucres non cristallisables . . . . .	

## POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	20,540,000		
11,985,000	} 13,800,000		
1,705,000			
40,000			
4,459,000	} 5,350,000		
891,000			
"	570,000		
( <sup>1</sup> ) 13,000,000	13,000,000		( <sup>1</sup> ) Deduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs, de 55 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 105,000 francs; de 55 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 595,000 francs, et de 55 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 460,000 francs ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
( <sup>2</sup> ) 2,600,000			( <sup>2</sup> ) Déduction faite de 55 p. % du produit probable, soit, fr. 1,440,000 »
( <sup>3</sup> ) 13,325,000			( <sup>3</sup> ) id. id. 7,175,000 »
( <sup>4</sup> ) 9,100,000	} 28,185,000		( <sup>4</sup> ) id. id. 4,960,000 »
( <sup>5</sup> ) 3,420,000			( <sup>5</sup> ) id. id. 1,680,000 »
40,000			
A REPORTER.	81,445,000		

## BUDGET MODIFIÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	
	<b>IMPOTS. (Suite.)</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses . . . . .	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. . . . .
		Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers des bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, et rétributions du chef des extraits du cadastre, etc. . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Droits, additionnels et amendes . . . . .	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels).
		Greffes . . . . ( Id. 30 id. ).
		Hypothèques . ( Id. 25 id. ).
		Successions. . ( Id. 30 id. ).
		Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.).
		Droit dû par les époux survivants ( id. ).
		Timbre . . . . .
		Naturalisations . . . . .
		Amendes en matière d'impôts. . . . .
		Id. de condamnations en matières diverses . . . . .
	<b>PÉAGES.</b>	
Domaines . . . . .	Rivières et canaux . . . . .	Routes appartenant à l'État . . . . .
		Taxe des correspondances en général . . . . .
TRAVAUX PUBLICS.	Postes . . . . .	Droits sur les articles d'argent . . . . .
		Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .
MARINE . . . . .	Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres . . . . .	

## POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 81,445,000		
" 50,000		
" 85,000	123,203,000	
19,000,000		
340,000		
3,400,000		
18,000,000		
2,450,000		
250,000	43,625,000	
4,500,000		
3,000		
260,000		
420,000		
1,900,000		
6,000	1,906,000	
4,507,600		
100,300	(1) 4,720,000	7,828,000
112,100		
" 1,200,000		
A REPORTER. . . fr.	133,051,000	

(1) Deduction faite de 41 p. %, soit 3,280,000 francs, part attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.

## BUDGET MODIFIÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
<b>CAPITAUX ET REVENUS.</b>	
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer . . . . . Télégraphes électriques . . . . . Domaines (valeurs capitales) . . . . . Forêts . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer . . . . . Établissements et services régis par l'État . . . . . Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires. . . . . Revenus des domaines . . . . .
TRAVAUX PUBLICS.	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . . . . .
PRISONS . . . . .	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) . . . . . — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations . . . . . — des actes des commissariats maritimes . . . . . — des droits de chancellerie. . . . . — des droits de pilotage . . . . . — des droits de fanal . . . . .
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication de monnaies de cuivre . . . . . — de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) . . . . . Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale . . . . . Produit du placement des fonds disponibles du Trésor . . . . . Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.) . . . . .

## POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	133,031,000	
70,000,000 } 2,200,000 }	72,200,000	
50,000 } 800,000 } 80 000 }	2,291,000	
261,000 } 400,000 } 700,000 }	80,163,000	
" 50,000 } " 88,000 }		
1,400,000 } 100,000 } 7,000 } 1,300,000 } 380,000 }	5,537,000	
200,000 } 20,000 } 1,000,000 } 900,000 } 280,000 }		
A REPORTER. . . . fr.	218,194,000	

## BUDGET MODIFIÉ DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
<b>REMBOURSEMENTS.</b>	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. . .	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . . . . . Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . .
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables . . . Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .
PRISONS . . . . .	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières. . . . . Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier . . . . .
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . . . . . Recettes diverses et accidentelles . . . . . Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées . . . . . Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances. . . . . Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration . . . . . Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . . Recette du chef d'ordonnances prescrites. . . . . Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances . . . . . Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie. . . . .

## POUR L'EXERCICE 1874.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1874.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . . . fr.	213,194,000	
240,000		
50,000	290,000	
5,000		
500,000	505,000	
550,000		
21,000	577,000	
20,000	1,949,000	
232,000		
76,000		
9,000		
9,000	577,000	
1,000		
25,000		
30,000		
175,000		
TOTAL. . . . . fr.	215,143,000	